



Règlement intérieur du Cybercentre

Objet du règlement

Ce règlement définit les conditions d'utilisation des locaux et matériels du Cybercentre. Afin de garantir le bon fonctionnement du Cybercentre, pour le bénéfice de tous, chacun est prié de respecter les consignes et les recommandations suivantes.

A qui s'applique-t-il ?

Ce règlement s'applique à tous les utilisateurs, individuels ou en groupe.

Rôle du Cybercentre

Le Cybercentre est un lieu d'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, sans préjudice de l'activité des organismes de formation.

Il s'adresse à tout public désireux de se familiariser avec l'informatique, Internet et le multimédia.

Bénéficiant du soutien de la Région des Pays de la Loire, il remplit une mission de service public et d'intérêt général.

CONDITIONS D'ACCES

Le Cybercentre est ouvert en accès dit "libre" moyennant **le paiement d'un droit d'accès de 10€ par an** pour les habitants résidents uniquement sur le canton de Loiron.

En contrepartie de cette adhésion, un nom utilisateur et un mot de passe vous seront attribués.

Ces informations sont personnelles et ne doivent être communiquées à un tiers. Un compte utilisateur ne peut être ouvert que par son propriétaire, **si plusieurs personnes utilisent un même compte, le dit compte sera automatiquement désactivé par l'animateur.**

Les séances

Avant d'utiliser un poste informatique, présentez-vous à l'animateur. Présentez-lui votre carte d'adhésion au cybercentre et pièce d'identité et attendez qu'il vous attribue un poste. Pour les mineurs, il sera demandé une autorisation parentale.

La durée maximale d'une séance (connectée ou non) est d'une heure.

En fonction de l'affluence, de l'activité envisagée, ou d'impératifs liés au fonctionnement du Cybercentre, l'animateur pourra être amené à réduire la durée des séances en dessous de la durée maximum (minimum de 45 minutes).

Règles de comportement

Les animaux sont interdits.

Il est interdit de fumer dans le Cybercentre et la Maison de Pays.

Il est interdit d'y consommer boissons et nourriture.

Par respect pour chacun, utilisateurs du Cybercentre et personnels de la Communauté de Communes du Pays de Loiron, il est recommandé de ne pas faire trop de bruit.

Les personnes sous l'emprise de la drogue ou en état d'ébriété se verront refuser l'accès au Cybercentre.

Il en sera de même pour les personnes ayant un comportement agressif, violent ou déplacé.

En cas de nécessité, il pourra être fait appel aux forces de l'ordre.

Pour des raisons de sécurité et de configuration des lieux, il ne sera admis que **16 personnes** simultanément dans l'enceinte du Cybercentre.

CONDITIONS D'UTILISATION DES POSTES DE CONSULTATION.

Vous devez suivre les indications apparaissant à l'écran ainsi que les consignes données par l'animateur.

Il vous est interdit de tenter de déparamétrer les postes de consultation.

Il vous est également interdit de tenter d'en démonter quelque partie que ce soit.

L'utilisation de logiciels, disquettes, CD ROM, n'appartenant pas au fond du Cybercentre doit être soumis à l'accord préalable de l'animateur.

Seul le stockage provisoire de fichiers sur le disque dur des postes de consultation est autorisé. Les disques durs seront périodiquement vidés. Il vous est donc recommandé d'effectuer des sauvegardes de vos travaux ou du

fruit de vos recherches sur papier, sur disquette ou tout autre support à mémoire flash¹ (clé usb, appareil photo numérique, lecteur MP3, ...).
Les postes de consultations étant en accès libre, il est recommandé de ne pas y enregistrer, de quelque manière que ce soit, des données confidentielles ou personnelles.

CONDITIONS DE CONSULTATION DU WEB.

Cet ordinateur peut être contrôlé à distance par l'animateur suite à une constatation d'un manquement grave au règlement intérieur du Cybercentre.
En aucun cas ce dispositif ne sera employé pour contrôler le contenu des informations personnelles des usagers. (Courriels, Tchats...)
Toute visite d'un site contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux dispositions de la loi française est interdite et donnera lieu à une déconnexion immédiate.

RESPECT DU CODE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Vous êtes tenus de respecter les dispositions du code de la propriété intellectuelle qui protègent les droits des auteurs. Seule la copie pour un usage privé, individuel et non commercial est autorisée.
Vous pourrez ainsi conserver sur disquette le fruit de vos recherches ou de votre séance de travail. A cette fin vous vous conformerez aux instructions données par l'animateur.

CONDITIONS D'UTILISATION DES AUTRES SERVICES DU CYBERCENTRE

Avant d'effectuer une impression, ou une sauvegarde sur disquette, demandez l'autorisation de l'animateur.

Tarifs :

- **Impression noir & blanc : 0,20 €**
- **Impression couleur : 0,50 €**

La documentation du Cybercentre (revues, livres, CD ROM...) est à consulter sur place.

RESPONSABILITES

La détérioration du matériel, du mobilier, ou du local par l'utilisateur entraîne la mise en cause de la responsabilité civile de celui-ci.
En cas de détérioration volontaire, sa responsabilité pénale est susceptible d'être mise en cause.
La communication à des correspondants extérieurs via le réseau ou tout autre moyen, de mots de passe ou codes confidentiels est interdite.
Le Cybercentre ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol ou détérioration d'effets ou d'objets de valeur appartenant aux utilisateurs.
De même, le Cybercentre ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles non-connexions ou déconnexions survenant en cours d'utilisation des postes informatiques.
Le Cybercentre ne pourra, par ailleurs, être tenu pour responsable des atteintes à l'ordre public et aux bonnes mœurs commises par un utilisateur via les outils mis à sa disposition.

CONSEQUENCES DU NON RESPECT DE CE REGLEMENT

Selon la gravité, soit un rappel à l'ordre, soit une exclusion temporaire, ou définitive du Cybercentre sera prononcée.

Le présent règlement est susceptible d'être modifié ou augmenté.
Il sera affiché de manière permanente dans les locaux du Cybercentre.

Madame,
Mademoiselle, déclare avoir pris connaissance du présent règlement.
Monsieur,

Fait à LOIRON le

Signature
Précédée de la mention « lu et approuvé »

¹ La liste de ces types de matériel évoluant sans arrêt la liste fournie ci-dessus n'est pas exhaustive.